



Google contre l'Union européenne, un résumé juridique

Actualité législative publié le 27/01/2025, vu 15 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Le contentieux entre Google et l'Union Européenne a profondément marqué l'histoire du droit de la concurrence.

Le contentieux entre **Google** et l'**Union Européenne (UE)** est l'un des plus emblématiques de l'histoire du droit de la concurrence. Il repose sur des accusations selon lesquelles Google, par ses pratiques commerciales, a abusé de sa position dominante sur plusieurs marchés numériques, notamment la recherche en ligne, les systèmes d'exploitation mobiles, la publicité en ligne et les services de comparaison de prix. Ces affaires ont non seulement eu des implications juridiques majeures, mais elles ont aussi marqué une étape significative dans la régulation du marché numérique, avec une attention particulière portée sur la protection de la concurrence et des consommateurs en Europe.

Cet article propose une analyse détaillée du contentieux entre Google et l'Union européenne, en explorant les principaux litiges, les décisions rendues, ainsi que les conséquences pour l'entreprise et pour le droit européen de la concurrence.

1. Contexte du Contentieux : Google et la Position Dominante

Google, filiale de **Alphabet Inc.**, est l'une des entreprises les plus puissantes au monde, avec des activités qui couvrent une multitude de secteurs, notamment la recherche en ligne, la publicité numérique, les systèmes d'exploitation pour appareils mobiles (Android), les services de vidéo (YouTube) et bien d'autres. L'UE a porté plusieurs accusations à l'encontre de Google en raison de son pouvoir de marché quasi-monopolistique, notamment dans le domaine de la recherche en ligne et des systèmes d'exploitation mobiles.

Les autorités européennes ont estimé que Google abusait de cette position dominante pour fausser la concurrence, en privilégiant ses propres services au détriment de ceux de ses concurrents. En conséquence, l'Union Européenne a lancé plusieurs enquêtes et procédures à l'encontre de l'entreprise, ce qui a donné lieu à une série de décisions antitrust marquantes.

2. Les Principaux Litiges entre Google et l'Union Européenne

Le contentieux entre Google et l'UE se divise en plusieurs grandes affaires concernant les pratiques anticoncurrentielles de l'entreprise. Ces affaires sont fondées principalement sur l'**article 102 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)**, qui interdit l'abus de position dominante sur le marché intérieur.

2.1. L'Affaire Google Search (2017) : L'Abus de Position Dominante dans les Services de Recherche

En 2017, la **Commission européenne** a infligé à Google une amende record de 2,42 milliards d'euros pour abus de position dominante dans le secteur des moteurs de recherche. L'enquête a révélé que Google favorisait son propre service de comparaison de prix, **Google Shopping**, dans ses résultats de recherche, au détriment des services de comparaison de prix concurrents.

Google a été accusé d'avoir manipulé les résultats de recherche pour garantir une visibilité plus grande à son propre service, ce qui a nuire aux entreprises concurrentes. Ce faisant, Google a ainsi faussé la concurrence sur le marché des moteurs de recherche et de la comparaison de prix en ligne.

La **Commission européenne** a estimé que cette pratique avait affecté la libre concurrence et lésé les consommateurs, en leur donnant des résultats biaisés et en limitant la diversité des services disponibles.

2.2. L'Affaire Android (2018) : L'Abus dans la Distribution des Applications et des Systèmes d'Exploitation

En 2018, la Commission européenne a lancé une nouvelle procédure antitrust contre Google concernant son système d'exploitation mobile **Android**. Cette affaire a abouti à l'imposition d'une amende de 4,34 milliards d'euros, la plus lourde amende jamais infligée par la Commission européenne à une seule entreprise à l'époque.

L'accusation portait sur le fait que Google imposait aux fabricants de smartphones et tablettes qui utilisent Android des conditions strictes, telles que l'obligation d'installer **Google Search** et **Google Chrome** par défaut. Cela a été jugé comme une tentative d'empêcher les développeurs de proposer des alternatives à ces services, consolidant ainsi la position dominante de Google dans la recherche en ligne et les navigateurs mobiles. De plus, Google a été accusé de payer les fabricants pour préinstaller ses applications, ce qui limitait la concurrence sur le marché des applications mobiles.

2.3. L'Affaire Google AdSense (2019) : L'Abus de Position Dominante dans la Publicité en Ligne

En 2019, la **Commission européenne** a de nouveau imposé une amende à Google, cette fois de 1,49 milliard d'euros, pour son rôle dans les pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la publicité en ligne, plus spécifiquement en ce qui concerne **Google AdSense**. La Commission a estimé que Google avait abusé de sa position dominante en imposant des restrictions aux sites tiers qui utilisaient son service AdSense pour la publicité, en les empêchant de vendre des espaces publicitaires à ses concurrents.

Google était accusé d'avoir inclus dans ses contrats des clauses qui limitaient les possibilités pour ses partenaires de chercher des offres concurrentes et de proposer d'autres publicités. Cela a entravé la concurrence sur le marché de la publicité en ligne et faussé la libre concurrence.

3. Les Réactions de Google et les Défenses Avancées

Face aux décisions de la Commission européenne, Google a contesté ces amendes, mettant en

avant plusieurs arguments pour justifier ses pratiques.

3.1. Arguments de Google

Google a toujours défendu que ses pratiques commerciales étaient conformes à la loi européenne, soulignant que ses services et produits étaient bénéfiques pour les consommateurs et offraient une meilleure qualité de service. Dans l'affaire Google Search, par exemple, Google a argué que son service de comparaison de prix n'était pas un abus, mais une évolution naturelle du marché qui répondait aux besoins des utilisateurs.

En ce qui concerne Android, Google a soutenu que les accords qu'elle avait conclus avec les fabricants d'appareils Android n'étaient pas des pratiques anticoncurrentielles, mais plutôt des stratégies visant à garantir l'unité et la compatibilité du système Android à l'échelle mondiale.

3.2. Les Décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne

Dans certains cas, Google a fait appel des décisions de la Commission européenne. La **Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)** a été amenée à se prononcer sur plusieurs aspects de ces affaires, confirmant dans l'ensemble les décisions de la Commission, tout en apportant des précisions juridiques sur la façon dont la concurrence devrait être analysée dans le secteur numérique.

Cependant, la CJUE a parfois réduit certaines amendes ou renvoyé certaines affaires à la Commission pour qu'elles soient réexaminées, soulignant les défis complexes liés à la régulation des entreprises numériques de grande envergure.

4. Conséquences pour Google et pour le Droit Européen de la Concurrence

4.1. Les Conséquences pour Google

Les amendes record infligées à Google ont eu des conséquences économiques significatives pour l'entreprise. Cependant, le véritable impact se trouve au-delà des sanctions financières. Ces procédures ont obligé Google à modifier ses pratiques commerciales, en particulier en ce qui concerne la manière dont il met en avant ses propres services au détriment de la concurrence. Google a, par exemple, accepté de réorganiser la manière dont il affiche ses résultats de recherche et a pris des mesures pour permettre aux utilisateurs de choisir plus facilement leur moteur de recherche préféré.

4.2. L'Impact sur la Régulation du Marché Numérique

Le contentieux entre Google et l'UE a aussi eu des implications majeures sur la régulation des géants du numérique en Europe. L'UE a ainsi montré sa volonté de protéger la concurrence sur les marchés numériques en imposant des amendes substantielles et en veillant à l'équité des règles du marché. Ce contentieux a également donné naissance à de nouvelles initiatives législatives, telles que le **Digital Markets Act (DMA)** et le **Digital Services Act (DSA)**, qui visent à instaurer un cadre plus strict pour encadrer les pratiques des grandes plateformes numériques.